

CANDIDATURE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES EXAMENS VIRTUELS DES NIVEAUX I à III

Cette candidature est destinée aux physiothérapeutes qui, après avoir suivi des cours ou des études, jugent posséder les compétences nécessaires pour réussir l'examen écrit de niveau I. Ce formulaire est aussi utilisé pour poser sa candidature aux examens de niveaux I à III après avoir terminé le cours officiel, mais décidé de reporter l'examen, ou pour reprendre l'examen après un échec.

A. DATES À RETENIR (ne changent pas d'une année à l'autre)

EXAMEN DE MARS	EXAMEN DE JUIN
Date limite de candidature 8 février	Date limite de candidature 8 mai
Envoi des résultats 30 avril	Envoi des résultats 31 juillet
EXAMEN DE SEPTEMBRE	EXAMEN DE DÉCEMBRE
Date limite de candidature 8 août	Date limite de candidature 8 novembre
Envoi des résultats 31 octobre	Envoi des résultats 31 janvier

Vous recevrez un courriel de confirmation après la réception et le traitement de votre candidature.

B. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

L'examen est donné en ligne sous la surveillance d'un superviseur nommé par la division d'orthopédie. Un certain nombre de places est attribué à chaque date et heure d'examen. Après la réception de votre candidature, les choix vous seront transmis par courriel. **L'examen virtuel exige la diligence et la coopération des candidats.**

Avant le jour de l'examen

Vous aurez besoin de **deux appareils** pour effectuer cet examen :

- 1) Un appareil pour effectuer l'examen en ligne (sans caméra – un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable convient)
- 2) Un appareil pour faciliter la surveillance par Zoom (doté d'une caméra – un téléphone cellulaire convient).

Installez l'application Zoom sur l'appareil doté de la caméra que vous utiliserez pour la diffusion vidéo. Pour vous familiariser avec Zoom sur l'appareil de votre choix, regardez le tutorat, à <https://support.zoom.us/hc/fr/articles/201362193-Joining-a-Meeting>.

Un exercice d'examen OBLIGATOIRE est prévu afin de vérifier si votre appareil personnel est compatible avec le logiciel d'examen. Si vous ne faites pas cet exercice, vous risquez d'éprouver de la difficulté à effectuer l'examen sur votre ordinateur de bureau ou votre ordinateur portable le jour de l'examen. Vous recevrez plus d'information à ce sujet.

Assurez-vous de choisir un lieu calme et approprié pour effectuer l'examen.

Assurez-vous d'avoir une connexion Internet stable.

Le jour de l'examen

Assurez-vous que vos appareils sont complètement chargés.

Présentez une carte d'identité avec photo à l'écran au surveillant de l'examen. Vous pouvez cacher tous vos renseignements personnels, sauf votre nom et votre photo.

Effectuez l'examen en ligne devant votre caméra.

En cas de problèmes techniques

- Assurez-vous d'avoir accès à un téléphone en cas de problème technique urgent. Vous ne devez pas utiliser votre téléphone pendant l'examen, au risque d'obtenir un échec.
- Notez l'heure.
- Soyez prêt à faire une capture d'écran ou à prendre note de l'information nécessaire en cas d'interruption imprévue durant l'examen.

C. CANDIDATURE À L'EXAMEN ET MODALITÉS DE PAIEMENT

1. Tous les candidats qui envoient leur formulaire trop tard se verront offrir de participer au prochain examen où il reste des places.
2. Vous pouvez retirer votre candidature et vous faire rembourser partiel si vous en faites la demande **écrite - envoyer à orthoexams@shaw.ca**. Il y a des frais de 30 \$ pour toute demande de retrait.
3. Vous pouvez également reporter votre examen à la période de candidature suivante si vous en faites la demande **écrite - envoyer à orthoexams@shaw.ca**. Aucuns frais d'annulation ne sont prévus si la demande de retrait est reçue avant la date limite, mais autrement, des frais d'administration de 20 \$ s'appliquent, de même que si vous modifiez votre date d'examen virtuel après sa confirmation.
4. Des frais minimes sont exigés pour remplacer un certificat ou une preuve d'examen en cas de perte.

Les coûts de l'examen s'établissent comme suit :

150 \$ + TAXES pour les membres de l'ACP

250 \$ + TAXES pour les non-membres de l'ACP

La taxe sera ajoutée comme suit :

Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon : ajouter 5 % (157,50 \$ aux membres de l'ACP et 262,50 \$ aux non-membres)

Ontario : ajouter 13 % (169,50 \$ aux membres de l'ACP et 282,50 \$ aux non-membres)

Quebec : ajouter 14.975% (172,46 \$ aux membres de l'ACP, 287,44 \$ aux non-membres)

Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard : ajouter 15 % (172,50 \$ aux membres de l'ACP, 287,50 \$ aux non-membres)

D. INFORMATION SUR LES EXAMENS

1. BUT

Les examens visent à évaluer les connaissances théoriques des physiothérapeutes en thérapie musculosquelettique.

2. OBJECTIFS

Dans les examens écrits, le candidat doit démontrer :

- a. sa capacité de répondre aux questions d'après :
 - 1) la matière présentée dans les cours des divers niveaux;
 - 2) les histoires de cas cliniques;
- b. qu'il satisfait les objectifs théoriques des cours des divers niveaux.

3. DESCRIPTION

Examen de niveau 1

Composé d'environ 60 questions à choix multiples

Durée de 2,5 heures (150 minutes)

Note de passage de 50 %

Les résultats sont présentés sous forme de note, en pourcentage.

Consultez le document *Information pour les candidats qui se préparent à l'examen à choix multiples*, à

www.orthodiv.org/wp-content/uploads/2017/08/Candidates-Guide-Level-1-F.pdf, pour en savoir plus et voir des exemples de questions à choix multiples.

REPRISE des examens de niveaux I, II et III

Composé d'environ 60 questions à choix multiples

Durée de 2,5 heures (150 minutes)

Note de passage de 55 % pour niveaux 2

Note de passage de 60 % pour niveaux 3

Les résultats sont présentés sous forme de note, en pourcentage.

4. AUTRES RENSEIGNEMENTS

- a. La division nationale d'orthopédie de l'ACP s'occupe du volet administratif de l'examen.
- b. La division nationale d'orthopédie de l'ACP corrige et note l'examen conformément aux directives de son comité de formation.
- c. Le comité de direction et le comité de formation de la division nationale d'orthopédie approuvent les coûts de l'examen.
- d. Les candidats qui s'inscrivent à l'examen de niveau I sans avoir suivi le cours s'y rapportant pourront s'y essayer deux fois. S'ils échouent deux fois, ils devront suivre le cours de niveau I en entier en salle avant de l'effectuer de nouveau.

Les candidats qui échouent l'examen de niveau I à III peuvent le reprendre une fois sans suivre de nouveau le cours s'y rapportant. S'ils échouent la reprise, ils devront reprendre le cours en entier et réussir l'examen avant de passer au cours du niveau suivant.

5. BRÈCHES DE SÉCURITÉ AUX EXAMENS, incluant, entre autres, les éléments suivants :

- Accès à des documents de référence, y compris l'utilisation d'appareils électroniques ou les interactions avec les camarades de classe
- Copie totale ou partielle d'un examen de la division d'orthopédie, y compris des captures d'écran ou la numérisation de matériel
- Rédaction l'examen hors des heures prévues
- Prise de notes sur des feuilles brouillons
- Discussions sur l'une ou l'autre partie de l'examen avant, pendant ou après l'avoir effectué.

Toute dérogation aux protocoles d'examen précédents est considérée comme une infraction majeure au code d'éthique.

Le comité de formation, au nom de la division d'orthopédie, fera enquête et prendra les mesures qui s'imposent s'il est informé de telles violations.

Il pourra infliger les sanctions qu'il juge opportunes, y compris l'annulation de l'examen.